

Et aussi,—Etat montrant les permis d'entrée ou de domicile en Canada émis par le ministre de l'Immigration et de la Colonisation, sous l'autorité du paragraphe 2, de l'article 4 de la Loi de l'immigration.

M. Crerar, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour l'exercice terminé le 31 mars 1928.

M. Dunning, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur-suppléant, comme suit:—

WELLINGTON.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1931, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 27 février 1930.

Sur motion de M. Dunning, lesdits messages et crédits sont référés au comité des Subsidés.

Les bills suivants sont séparément lus la première fois et leur deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 13, Loi modifiant la Loi de la députation.—M. Cannon.

Bill No 14, Loi modifiant la Loi des brevets.—M. Rinfret.

Les ordres de la Chambre suivants sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Clark—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Quelles ont été jusqu'à ce jour les dépenses totales faites pour les havres suivants: (a) Fort Churchill; (b) Port Nelson.

2. Quel a été jusqu'à ce jour le coût total de construction du chemin de fer de la baie d'Hudson.

3. Quel a été jusqu'à ce jour le coût total du matériel roulant du chemin de fer de la baie d'Hudson.

4. Quelles ont été, jusqu'à ce jour, les dépenses totales faites (a) pour les reconnaissances aériennes relatives à la navigation dans la baie d'Hudson; (b) de toutes les autres enquêtes relatives à la navigation dans la baie d'Hudson.

Par M. Black (Yukon)—Ordre de la Chambre—Etat indiquant:—

1. Combien de Chinois et de Japonais de chaque sexe on a admis au Canada, chaque année, depuis le 31 mars 1924.

2. Quelle était la province de destination de ces immigrants à leur entrée, et combien pour chaque province.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. McGibbon, que,—De l'avis de la Chambre, tout soldat de retour qui a servi sur un théâtre quelconque de la guerre qui demande une pension ou une augmentation de pension et présente des preuves ou des opinions de tout médecin ou chirurgien sérieux du Canada établissant que son incapacité est, directement ou indirectement, attribuable au service militaire, n'aura pas à supporter le poids de la réfutation